



AGC

•assistance•

# NOUVEAU CONTRAT VTC

NOUVEAU

## AVANTAGE 1 VÉHICULE RELAIS

75 € / jour gratuit  
plafond : 14 ou 21  
jours  
sans franchise en  
cas de location  
(minimum 2 jours)  
**+ en option :  
150 € / jour**



NOUVEAU

## AVANTAGE 2 SOUPLESSE

passage d'un usage  
VTC à un usage  
classique possible en  
cours d'année en cas  
d'arrêt prolongé de  
l'activité (en cas de  
nouveau confinement)



## AVANTAGE 4 BRIS DE GLACE

extension toit  
ouvrant  
**+ en option :**  
garantit **le toit  
panoramique**  
avec la garantie  
BDG

NOUVEAU

## AVANTAGE 5 RC

la responsabilité civile  
pro est intégrée au  
contrat avec le reste  
des garanties



NOUVEAU

## AVANTAGE 3 FRANCHISE HEETCH

pour les VTC ayant un  
compte ouvert chez  
HEETCH, franchise  
divisée par 2 lors du  
1er sinistre



**HEETCH!**

## AVANTAGE 9 COTISATION

pour le calcul du tarif,  
prise en compte de  
- la zone (ville)  
- l'ancienneté et des  
antécédents du  
chauffeur  
- du véhicule et de  
son mode  
d'acquisition



NOUVEAU

## AVANTAGE 6 VOL AGRESSION

en option  
bagages clients  
5000 € / client



## AVANTAGE 7 CONDUCTEUR

une garantie  
conducteur à hauteur  
de 250 000 € avec une  
option doublement

EXCLUSIVITE

## AVANTAGE 8 SINISTRE

plateforme 24/24 et  
7/7 pour déclarer les  
sinistres sans perte  
de temps pour  
l'expertise



## AVANTAGE 10 TARIF

un « SUPER  
BONUS » chaque  
année et un  
« MINI-MALUS » en  
cas de malheur

NOUVEAU